



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la **CRÉISSANCE VERTE**

Paris, le mardi 31 janvier 2017

Invitation presse :

« Economie circulaire : les entreprises s'engagent »

Ségolène Royal,
ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat

signera deux engagements sur :

- **les biocarburants aéronautiques** avec Air-France, Airbus, Safran, Total, Suez Environnement
- **le rechapage des pneus** avec le Syndicat national du caoutchouc et des polymères

le mercredi 1^{er} février à 16h30

lors du colloque

L'économie circulaire : les entreprises s'engagent

qui se tiendra de 14h à 17h30

au ministère de l'Environnement

244, boulevard Saint- Germain, 75007 Paris

La Ministre se verra remettre le rapport par l'Association française des entreprises privées (Afed) « **Trajectoires Economie circulaire – 33 entreprises se mobilisent avec 100 engagements** »

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse

secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez l'invitation et le programme en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le mardi 31 janvier 2017

Application de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte

*Je signe demain deux nouveaux engagements :
production et utilisation de biocarburants
aéronautiques durables en France,
valorisation du rechapage pour l'allongement de la durée
de vie des pneumatiques de poids lourds*

A l'occasion du colloque « *Économie circulaire : les entreprises s'engagent* » qui se tiendra au ministère le 1^{er} février 2017, Ségolène Royal signera deux nouveaux engagements pour la croissance verte.

- **Le premier engagement porte sur la production et l'utilisation de biocarburants aéronautiques durables en France et a été signé avec les sociétés Air France, Airbus, Safran, Total, Suez Environnement.**

Quelques mois après l'accord historique d'adoption, par l'OACI, d'un mécanisme de marché mondial pour la maîtrise des émissions de CO₂ de l'aviation, et **en application de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte**, Air France, Airbus, Total, Safran et Suez et l'État vont travailler ensemble, dans le cadre d'un engagement pour la croissance verte, pour la mise en place en France d'une filière de biocarburants aéronautiques durables.

Les biocarburants durables participent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Leur production est par ailleurs rigoureusement contrôlée à travers des critères de performances environnementales (certification durable) comme ne provoquant pas de changement d'affectation de sols et de dommages sur les terres riches en biodiversité ou représentant un important stock de carbone.

- **Le deuxième engagement pour la croissance verte porte sur la valorisation du rechapage pour l'allongement de la durée de vie des pneumatiques de poids lourds et sera signé avec le Syndicat national du caoutchouc et des polymères.**

En cohérence avec les grands objectifs de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, ce projet s'inscrit dans une logique d'économie circulaire en permettant de prolonger la durée de vie des pneus, en faisant des économies de matières et en réduisant les émissions de CO₂. En effet, par rapport à un pneu non rechapable, un pneu rechapable permet de multiplier la durée de vie du pneumatique par 2,5 en moyenne et de réduire ainsi de 70 % la consommation de matières premières et de 50 % la production de déchets.

Par ailleurs, à l'occasion de ce colloque, l'Association française des entreprises privées (Afed) a remis à Ségolène Royal le rapport « Trajectoires Economie circulaire – 33 entreprises se mobilisent avec 100 engagements ».

Ségolène Royal a souhaité inscrire l'économie circulaire dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte pour engager la France dans un défi majeur : passer d'un modèle économique « linéaire » (consistant à extraire, produire, consommer, jeter) à un modèle d'économie « circulaire », intégrant l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur production jusqu'à leur fin de vie en passant par leur consommation, réduisant, réutilisant ou recyclant les matières utilisées.

Le colloque témoignera de l'engagement des entreprises françaises dans la démarche : l'Afed rendra public, lors de ce colloque, un nouveau rapport sur les « 100 engagements en faveur de l'économie circulaire émanant de 33 entreprises ».

Les 33 entreprises impliquées sont : Air France, Arkema, Bouygues, Carrefour, Crédit Agricole, Danone, Eiffage, Elis, Engie, Fnac, Ingenico Group, Kingfisher, Lafargeholcim, L'Oréal, Legrand, Michelin, Nexity, Orange, Pernod Ricard, Groupe PSA, Renault, Saint-Gobain, Groupe Seb, Schneider Electric, Sequana-Arjowiggins Graphic, Société Générale, Solvay, Suez, Total, Unibail-Rodamco, Valeo, Vallourec, Veolia.

Chiffres-clés :

- Le secteur de l'économie circulaire mobilise **545 000 emplois en 2013**, représentant 2,1 % de l'emploi intérieur.
- L'emploi dans l'économie circulaire a gagné près de **55 000 ETP entre 2008 et 2013** (soit une progression de 11 %).
- L'application des actions relatives aux déchets **de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte** doit permettre la **création de 10 000 emplois pérennes** (nouvelles installations de traitement des déchets) et **l'économie de 3,4 millions de tonnes équivalent CO₂** annuellement en 2025.

Retrouvez le communiqué en ligne

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le mardi 31 janvier 2017

Application de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte

*Je signe demain un nouvel engagement :
valorisation du rechapage pour l'allongement de la durée
de vie des pneumatiques de poids lourds*

A l'occasion du colloque « *Économie circulaire : les entreprises s'engagent* » qui se tiendra au ministère le 1^{er} février 2017, Ségolène Royal signera un nouvel engagement pour la croissance verte.

L'engagement pour la croissance verte porte sur la valorisation du rechapage pour l'allongement de la durée de vie des pneumatiques de poids lourds et sera signé avec le Syndicat national du caoutchouc et des polymères.

En cohérence avec les grands objectifs de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, ce projet s'inscrit dans une logique d'économie circulaire en permettant de prolonger la durée de vie des pneus, en faisant des économies de matières et en réduisant les émissions de CO₂. En effet, par rapport à un pneu non rechapable, un pneu rechapable permet de multiplier la durée de vie du pneumatique par 2,5 en moyenne et de réduire ainsi de 70 % la consommation de matières premières et de 50 % la production de déchets.

Par ailleurs, à l'occasion de ce colloque, l'Association française des entreprises privées (Afep) a remis à Ségolène Royal le rapport « Trajectoires Economie circulaire – 33 entreprises se mobilisent avec 100 engagements ».

Ségolène Royal a souhaité inscrire l'économie circulaire dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte pour engager la France dans un défi majeur : passer d'un modèle économique « linéaire » (consistant à extraire, produire, consommer, jeter) à un modèle d'économie « circulaire », intégrant l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur production jusqu'à leur fin de vie en passant par leur consommation, réduisant, réutilisant ou recyclant les matières utilisées.

Le colloque témoignera de l'engagement des entreprises françaises dans la démarche : l'Afep rendra public, lors de ce colloque, un nouveau rapport sur les «100 engagements en faveur de l'économie circulaire émanant de 33 entreprises ».

Les 33 entreprises impliquées sont : Air France, Arkema, Bouygues, Carrefour, Crédit Agricole, Danone, Eiffage, Elis, Engie, Fnac, Ingenico Group, Kingfisher, Lafargeholcim, L'Oréal, Legrand, Michelin, Nexity, Orange, Pernod Ricard, Groupe PSA ,Renault, Saint-Gobain, Groupe Seb, Schneider Electric, Sequana-Arjowiggins Graphic, Société Générale, Solvay, Suez, Total, Unibail-Rodamco, Valeo, Vallourec, Veolia.

Chiffres-clés :

- Le secteur de l'économie circulaire mobilise **545 000 emplois en 2013**, représentant 2,1 % de l'emploi intérieur.
- L'emploi dans l'économie circulaire a gagné près de **55 000 ETP entre 2008 et 2013** (soit une progression de 11 %).
- L'application des actions relatives aux déchets **de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte** doit permettre la **création de 10 000 emplois pérennes** (nouvelles installations de traitement des déchets) et **l'économie de 3,4 millions de tonnes équivalent CO₂** annuellement en 2025.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le mercredi 1^{er} février 2017

Application de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte :

*Je mobilise les éco-organismes pour mettre fin à
l'utilisation des bouteilles plastique non recyclables*

A l'occasion du colloque « Économie circulaire dans la loi de transition énergétique : les entreprises s'engagent » organisé aujourd'hui au ministère, Ségolène Royal a demandé aux éco-organismes d'instaurer d'ici 15 jours un malus sur les bouteilles plastique opaque, afin qu'elles ne présentent plus d'avantage en termes de coût pour les industriels de l'agro-alimentaire.

L'utilisation croissante de ces bouteilles plastique opaque met en danger de la filière de recyclage des bouteilles de lait suite, qui se confondent avec les bouteilles en PEHD recyclables et perturbent les chaînes de tri.

Le polyéthylène opaque serait de plus difficilement recyclable.

Ségolène Royal étudiera la possibilité d'interdire la mise sur le marché des bouteilles en polyéthylène opaque, tant que des solutions efficaces de tri et de recyclage ne seront pas mises en place.

Par ailleurs, **Ségolène Royal a transmis aujourd'hui au Conseil d'État un projet de décret relatif à la gestion des Véhicules Hors d'Usage (VHU)**, accompagné de son projet d'arrêté interministériel d'application, pour résorber le stock des VHU en Outre-mer.

Le projet de décret fait suite aux recommandations du rapport du député M. Serge LETCHIMY.

Ce texte :

- **pérennise dans la réglementation le plan d’actions volontaire des constructeurs automobiles pour résorber ce stock de véhicules dans ces territoires** et pour lequel j’ai donné mon accord le 24 octobre 2016 pour sa mise en œuvre par la filière automobile,
- **comprend des dispositions pour faciliter la prise en charge des VHU sans carte grise** et pour pouvoir être en capacité de contrôler les pratiques des assureurs en matière de commerce de véhicules endommagés.

Le projet d’arrêté définit les modalités de mise en œuvre du plan d’actions des constructeurs automobiles conformément aux engagements qu’ils ont pris. Ce texte est très attendu de la part des acteurs locaux (collectivités, services déconcentrés de l’État, acteurs économiques...).

Retrouvez ci-joint le bilan des actions engagées par Ségolène Royal pour l’économie circulaire.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31